



REGLEMENT INTERCLUBS D'HIVER 2021-2022

PREAMBULE

Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des clubs du département de Loire Atlantique qui sont engagés dans les différentes divisions nationales pour la saison 2021/2022.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FF Golf dans le vade-mecum sportif des clubs 2021.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

Le Comité de l'épreuve est la **Commission Sportive du Comité départemental 44**, qui se réserve le droit si besoin de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition

Lors des rencontres, c'est la **Commission Sportive du terrain sur lequel on joue** qui est le Comité de l'épreuve **par délégation** et qui statue sur les éventuels différends. En cas de litige le Comité d'épreuve de délégation devra prévenir la commission sportive des décisions prises.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 : POUR LES CLUBS :

- Seules peuvent participer les associations sportives avec terrain affiliées au CD 44
- Le nombre maximum d'équipes Messieurs est de 36. Le nombre maximum d'équipes Dames est de 18.
- Un club peut inscrire au maximum 5 équipes dans l'épreuve messieurs et 3 équipes dans l'épreuve dames.

Seront retenues les équipes déjà présentes dans l'édition 2019-2020, les équipes en provenance du championnat de ligue régionale pour donner suite aux nouvelles dispositions prises par la Ligue des Pays de Loire, les nouvelles équipes inscrites par les associations sportives affiliées.

Un club qui s'inscrit (disposant d'un golf 18 trous), s'engage à recevoir plusieurs épreuves sur son terrain et à ouvrir ses installations ¾ d'heure avant le premier départ

1.2 : LES EQUIPIERS

- Doivent être licenciés FFGOLF le jour de la compétition
- Doivent être **membres permanents et licenciés de l'Association Sportive** du Club qu'ils représentent.
- Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

1.3 : INDEX PRIS EN COMPTE.

L'index pris en compte est celui figurant dans le système WHS (historique d'index) a la date du **1^{er} novembre 2021**



2 - DESCRIPTION DES POULES

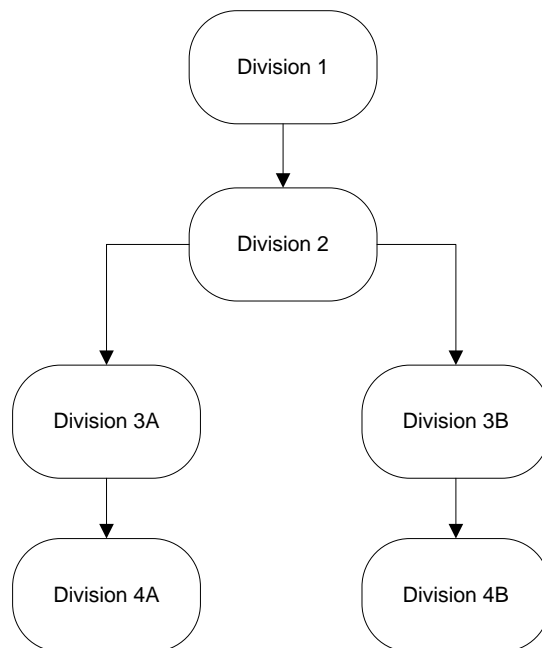
Equipes Hommes

1^{er} monte et dernier descend

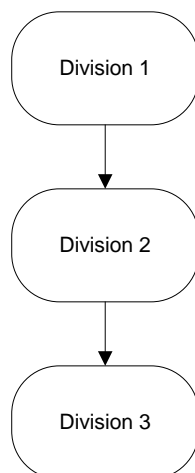
D3 : 1 montée

D4 : 1 montée

D2 : 2 Descente



Equipes Femmes



L'option retenue est d'avoir 3 divisions avec 1 poule chacune pour les 3*6 équipes.

2 - ENGAGEMENTS

2.1 : INSCRIPTION, DROITS D'ENGAGEMENT ET DROITS DE JEU

2.1.1 : INSCRIPTION EQUIPE

L'inscription des équipes d'un club se fait **par l'Extranet (xnet.ffgolf.org) avant le Dimanche 26 Septembre 2021**. Les équipes devront être composés

- 8 joueurs pour chaque équipe hommes
- 6 joueuses pour chaque équipe dames

L'inscription d'équipe ne mentionnera aucun joueur dans XNET.

Un capitaine référent par équipe est désigné en début de saisons. Il aura pour rôle la communication entre le CD et le club (pour son équipe)

Exemple :

AS Carquefou inscrit 3 équipes dans les poules 1 / 3 et 4 => 3 capitaines sont nécessaires.

2.1.1 : INSCRIPTION JOUEURS / JOUEUSES

L'inscription des joueurs / joueuses se fait **par l'Extranet (xnet.ffgolf.org) la date limite étant la veille de la rencontre à 23h59**.

Les équipes :

- Féminines peuvent comporter jusqu'à 8 noms (6 joueuses + 2 remplaçantes)
- Masculines peuvent comporter jusqu'à 10 noms (8 joueurs + 2 remplaçants)

Les joueurs ayant joué en Interclub Hiver LIGUE (2021/2022) ne peuvent plus jouer en départemental.

Ex : La rencontre de la 3^{ème} journée à lieu le dimanche 12 Décembre

La date limite d'inscription des joueurs / joueuses est fixé au samedi 11 décembre 23h59

Dans le cas où une AS possède 2 équipes dans la même poule, la somme des index de l'équipe N°1 doit être inférieur à la somme des index de l'équipe N°2 (tout en respectant le tableau de la somme des index global)

L'index arrondi se définit comme suit ; 4.2 =4 ; 4.5=5 ; 4.7=5

Afin de renforcer l'équité sportive nous établissons une grille minimale pour la composition des équipes par division

- La somme des 8 index pour les équipes Hommes
- La somme des 6 index pour les équipes Dames

	Homme	Dames
Division 1	Pas de minimum	Pas de minimum
Division 2	Minimum 50	50
Division 3	Minimum 70	70
Division 4	Minimum 90	N/A
Division 5	*Minimum 110	*N/A

*La 5^{ème} div n'est pas ouverte à l'inscription dans un 1^{er} temps

«La FFGOLF nous ayant rappelé le statut d'épreuve fédérale de notre championnat, l'ensemble des joueurs(ses) , susceptibles de participer aux rencontres, doivent systématiquement être enregistrés sur Extranet avant chaque manche et au plus tard le samedi à 23h59 »

Cette mise en conformité garantit que tous les joueurs(ses) constituant les équipes appartiennent à leur club, sont à jour de leur licence et de leur certificat médical à chaque tour.»



3 - RECORDING et ENREGISTREMENT des FEUILLES DE MATCH

3.1 Recording :

Pour chaque rencontre, le capitaine présente au capitaine adverse :

- Sa fiche de composition d'équipe du jour (Feuille de match)
- La liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour
- Une feuille de match doit être signée par les 2 capitaines d'équipes

3.2 Enregistrement des feuilles de match :

- L'équipe qui reçoit (équipe A sur la feuille de Match) a la charge d'envoyer la feuille scannée sur le serveur du CD44.
- L'équipe qui reçoit doit remplir une feuille de match Excel modèle CD44 et la charger via le site du CD44. (Avant le lundi soir 23h59)
 - o <https://cdgolf44.fr/feuilles-de-match/>

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1.2 du présent règlement. **Aucune réclamation ne sera recevable après la signature de la feuille de match par les deux capitaines.**

4 - DROIT D'INSCRIPTION

4.1 Championnat Hiver vers le CDG44 :

Les **droits d'inscription** des équipes devront être **obligatoirement** acquittés par chèque libellé à l'ordre du Comité Départemental de Loire Atlantique après la clôture des inscriptions et avant la 1^{ère} journée du championnat.

- ✓ Par équipe Hommes et Dames : 45 €

En cas de forfait (simple ou multiple) après la date limite d'inscription des clubs aucun remboursement par le CDG44 des droits d'inscription ne sera effectué.



4.1.1 - Virement bancaire (de préférence) sur le compte du CDG 44 :

Intitulé du virement : AS_NOM_Champ_Hiver

IBAN⁽¹⁾:

FR76 3000 4019 4900 0100 0676 169

BIC⁽²⁾:

BNPAFRPPXXX

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	01949	00010006761	69	BNPPARB ORVAULT PT CENS (01949)

RIB⁽³⁾:

4.1.2 - Chèque :

Chèque à l'ordre du « CDG 44 » et envoyer à l'adresse suivante :
CDG 44 – 22 Avenue des Acacias 44240 Sucé sur Erdre

4.2 Rencontre par journée vers le gestionnaire de club :

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un **droit de jeu** au gestionnaire du club recevant la rencontre. Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ** du premier joueur de l'équipe. Un retard de paiement pourrait entraîner la disqualification de l'équipe.

- ✓ Par équipe Hommes : **160 €**
- ✓ Par équipe Dames : **120 €**

2.2 : FORFAITS

2.2.1 : FORFAITS prévenu

Un forfait d'équipe prévenu minimum 3 Jours à pour conséquence la perte automatique du match

En cas de forfait d'une équipe moins de 3 jours avant la date fixée par le CD44, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, le montant des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de **160€** pour une rencontre Hommes ou **120€** pour une rencontre Dames.

Si l'effectif d'une équipe 1 est incomplet, elle doit **obligatoirement** être complétée par un ou plusieurs joueurs ou joueuses de l'équipe 2.

La priorité doit toujours être donnée à l'équipe 1.

2.2.1 : FORFAITS NON prévenu

En cas de forfait non prévenu d'une équipe, la commission sportive du CDG44 se réserve le droit de prendre les sanctions sportives appropriées (voir tableau des pénalités 4.2)



3 - CALENDRIER

Les rencontres se déroulent le dimanche (hors vacances scolaires) selon un calendrier fixé par la Commission Sportive du CD 44:

	Date limite d'inscription	Date rencontre
Journée 6	J-1 la rencontre	14 Novembre 2021
Journée 1	J-1 la rencontre	21 Novembre 2021
Journée 2	J-1 la rencontre	5 Décembre 2021
Journée 3	J-1 la rencontre	30 Janvier 2022
Journée 4	J-1 la rencontre	27 Février 2022
Journée 5	J-1 la rencontre	13 Mars 2022

4 - FORME DE JEU

L'équipe est composée de :

- 8 joueurs pour les Hommes
- 6 joueuses pour les Dames

Match Play Brut / 18 trous.

- ✓ 1 FOURSOME et 6 SIMPLES pour les Hommes (Divisions 1,2,3 ,4 et 5).
- ✓ 1 FOURSOME et 4 SIMPLES pour les Dames (Division 1,2 et 3).

Pour le FOURSOME, le capitaine a le libre choix de sa composition. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du FOURSOME (choix des trous pairs et impairs)

Pour les SIMPLES, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi.

A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

En cas d'équipe de double incomplète, **il est obligatoire de compléter le FOURSOME** avec un joueur présent dans l'équipe, au choix du capitaine, et c'est le dernier SIMPLE qui est forfait.

En cas d'égalité au 18^{ème} trou, tous les matchs, FOURSOME et SIMPLES, partagent les points

4.1 : SHOTGUN ET HEURES DES DEPARTS

Les départs en shotgun sont organisés à 9h30.

Les départs et horaires et trous de départ seront communiqués via le site du CDG44

- Equipes Hommes : <https://cdgolf44.fr/departs-et-resultats-hommes-championnat-dhiver/>
- Equipe Femmes : <https://cdgolf44.fr/departs-et-resultats-femmes-championnat-dhiver/>

4.2 : Classement.

Chaque équipe jouera 5 rencontres.

Rencontre Gagné	2 pts
Rencontre Egalité	1 pts
Rencontre Perdue	0 pts
Forfait Equipe (Non prévenu)	-2 pts



4.2 : REUNION DES CAPITAINES

4.2.1 - Planification Saison

Une réunion d'information des présidents d'AS le lundi 12 Juillet à 18h00 à Nantes Erdre à 18h

Une réunion d'information des capitaines aura lieu le Samedi 9 Octobre à 10h00 sur le golf de Nantes Erdre (lieu à confirmer)

4.2.2 – Le jour de la rencontre

Pas de réunion des 6 capitaines au sens des règlements fédéraux pour les départs en shotgun.

Les capitaines des deux équipes de chaque rencontre se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ.

- ✓ Pour établir la feuille de match et échanger leurs fiches d'ordre de jeu.
- ✓ Présenter la liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour.

4.2.3 – conduite en cas de doute ou litige entre joueurs en match play

En annexe 2 de ce document se trouve la démarche à suivre entre joueurs et entre capitaines pour s'assurer du bon déroulé en cas de désaccord sur la règle à appliquer en match play.

4.3 : DEPARTAGE

A la fin de la saison on peut être face à une égalité de points entre 2 ou 3 équipes pour la montée ou la descente.

3 niveaux de départage successifs sont pris en compte :

Niveau 1 :

En cas d'égalité de points à 2 équipes ;

L'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura remporté le match de la confrontation directe entre les 2 équipes. Le 1^{er} est déclaré gagnant pour la montée ou le maintien.

En cas d'égalité de points à 3 équipes, on recalcule le mini championnat sur les résultats des 3 confrontations directes.

Le 1^{er} est déclaré gagnant pour la montée ou le maintien.

Niveau 2 : Egalité après le niveau 1

Nous calculerons la « rapidité de victoire » tout au long de la saison.

Celle-ci est calculée par la somme totale des résultats de chaque match play tout au long de la saison.

7/3 ,5/2 , AS,= rapidité de victoire sur la saison !!!

La mesure est donc la somme du nombre de trous non joués à l'issue de chaque victoire de match play.

Niveau 3 :

Si le départage n'est pas entériné au niveau 2, nous ferons la somme totale des index arrondis des joueurs engagés par équipes tout au long de chaque journée de la saison !!!! le vainqueur sera l'équipe qui aura la somme d'index la plus élevée



4.4 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Le CDG44 se réserve le droit de reporter la journée jusqu'au jeudi précédent la compétition. Ce qui permettra en cas d'intempérie de reporter la journée

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, la ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes de l'annulation de la rencontre et de son report au **dimanche suivant, ou à la première date disponible sur le terrain prévu pour le shotgun, en accord avec la commission sportive du CD44.**

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ✓ Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report au CD44. La rencontre sera **automatiquement reportée au dimanche suivant**. Seul le CD44 peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain en cas de problème majeur.
- ✓ **En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.**
- ✓ Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde les départs jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer. La décision finale d'annuler et reporter revient au directeur du club accueillant le shotgun
- ✓ Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- ✓ Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seul le CD44 peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- ✓ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots ne constitue pas un motif valable de demande de report



5 - CONSTITUTION des POULES et CLASSEMENTS :

Les équipes sont réparties par Division et l'arborescence sera finalisée après inscription des clubs sur XNET selon leur souhait de répartition des équipes entre division 1 à 4 pour les Hommes et 1 à 3 pour les Femmes

Hommes :

Division 1 à 4 comprenant chacune 1 poule ou 2 poules dans l'hypothèse de 30 ou 36 équipes.

Dames :

Division 1, 2 et 3 comprenant chacune 1 poule de 6 équipes dans l'hypothèse de 18 équipes.

Pour le 1^{er} Championnat 2021/2022 Chaque AS s'inscrira dans la division qui le souhaite. En cas de déséquilibre (surnombre ou sous-effectif d'équipe) dans une ou plusieurs divisions, la répartition des équipes sera réalisée par arbitrage de la commission sportive du CD44 (en s'appuyant si possible sur l'historique de la saison 2019/2020 et la prise en compte du renforcement du CD44 par les équipes précédemment en ligue des Pays de Loire).

La répartition des équipes sera effectuée à l'avenir, dès 2022/2023 en fonction des résultats de l'édition 2021/2022 sur les critères suivants :

- ✓ Le **vainqueur** de la division inférieure monte en division supérieure.
- ✓ Les équipes qui ont terminé dernières de leur poule descendent dans la division inférieure sauf en Division 4 Messieurs et Division 3 Dames.
- ✓ Chaque club peut inscrire au maximum 5 équipes dans le championnat et aucun club ne peut avoir plus de 2 équipes dans la même poule. Ceci implique des règles de montée et descente aménagées pour éviter cela.
 - Si une équipe est susceptible de monter à l'issue du championnat mais son club dispose déjà de 2 équipes dans la division supérieure, ceci n'est pas possible et c'est le second qui accèdera à la division supérieure.
 - Si une équipe doit descendre mais son club a déjà 2 équipes en division inférieure, ceci amènera de facto la descente d'une des 3 équipes du club dans la division encore inférieure et permettra le maintien du dernier en lieu et place de l'équipe désignée pour la descente.
- ✓ **ACCESSION EN LIGUE** le club le mieux classé en D1 disputera la Quadrangulaire géré par la ligue. La montée est dépendant du règlement de la Ligue des Pays de la Loire.



Annexe 1 au règlement du championnat interclubs d'hiver de la ligue

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement sensibles cette année.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.
- Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le *Tour Conventionnel* (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :
- Le comité peut décider de réduire le nombre de trous. **Nous ne recommandons pas de faire jouer moins de 16 trous.**
- **Un trou peut être modifié** afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la taille du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

En résumé, si après avoir réduit le tour conventionnel à 16 ou 17 trous au lieu de 18 et si après avoir transformé jusqu'à 4 trous en par 3 ou plus simplement en faisant jouer des repères avancés, le parcours reste inéquitable, il faut alors considérer que le parcours est impraticable, la rencontre doit être reportée conformément au règlement de l'épreuve.

Au cas par cas, la commission sportive de la ligue ou encore les arbitres de la ligue, répartis sur tout le territoire de la ligue, peuvent assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.



Annexe 2 au règlement du championnat interclubs d'hiver de la ligue

Ces quelques lignes définissent la conduite à suivre entre joueurs sur le terrain et entre capitaines avant la signature de la feuille de match en cas de désaccord intervenant entre joueurs sur la règle à appliquer au cours du match-play.

1 – litige ou désaccord en match- Play

Chaque joueur ne peut et ne doit conduire que 1 seule balle quel que soit les circonstances.

Si un désaccord ou litige de règle survient, les joueurs peuvent appeler le club house au numéro fourni pour chaque journée par le club accueillant la rencontre. Ceci peut résoudre rapidement le litige et la partie peut se poursuivre.

Si le club house n'est pas disponible ou ne répond pas, le joueur choisit de conduire sa balle selon sa lecture de la situation ; si son adversaire n'est pas d'accord il émet une protestation avant le départ du trou suivant sur le point précis du litige et cette protestation est discutée avec les capitaines et/ou responsable du golf accueillant la rencontre dès la fin du match et avant la signature finale du résultat de la rencontre.

Si le litige n'est pas résolu à l'issue de la rencontre il est formellement soumis à la commission sportive ; le détail et les raisons sont documentées sur la feuille de match et celle-ci est signée par les 2 capitaines.

2 – feuille de match à l'issue de la rencontre

La procédure actuelle des feuilles de matchs sur fichier Excel et sur le site CD44 est maintenue pour permettre une intégration rapide des résultats et des classements.

Nous demandons désormais de rajouter la signature physique des 2 capitaines sur la feuille de match préparée et finalisée à l'issue de la rencontre par le responsable de la feuille de match (équipe A qui accueille).

Un résultat agréé et finalisé à l'issue du match vaut résultat final pour la rencontre (aucune réclamation ultérieure ne pourra être portée après la signature de la feuille de match)

Tout litige non résolu à l'issue de la rencontre peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission sportive. Il est dans ce cas expliqué et documenté par les 2 capitaines à l'issue de la rencontre sur la feuille de match et celle-ci est signée par les 2 capitaines.